FAO LIBRARY FICHE AN: 294567

RAPPORT

Blantyre,
Malawi,
1-3 mai
1989

Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique

Huitième session

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

SESSIONS PRÉCÉDENTES DE LA COMMISSION

1re session	Ibadan, Nigéria	31 octobre - 7 novembre 1960
2e session	Lomé, Togo	20-25 janvier 1969
3e session	Nairobi, Kenya	7-12 février 1972
4e session	Bangui, République centrafricaine	22-27 mars 1976
5e session	Accra, Ghana	24-28 avril 1978
6e session	Arusha, Tanzanie	12-16 septembre 1983
7e session	Bamako, Mali	20-24 janvier 1986

FO:AFWC/89/REP

RAPPORT

de la

HUITIEME SESSION

de la

COMMISSION DES FORETS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

tenue à Blantyre, Malawi

1 - 3 mai 1989

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIERES

	Pages
RESUME DES RECOMMANDATIONS	
A. Adressées aux Etats Membres	v
B. Adressées à la FAO	v
C. Adressées aux Etats Membres, à la FAO et aux pays et organismes donateurs	v

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	12
ELECTION DU BUREAU	13
ETAT DE LA FORESTERIE DANS LA REGION	14 - 20
PLAN D'ACTION FORESTIER TROPICAL	21 - 28
LA RECHERCHE FORESTIERE EN AFRIQUE	29 - 35
LA FAUNE SAUVAGE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE	36 - 41
ACTIVITES FORESTIERES DE LA FAO DANS LA REGION	42 - 50
RAPPORT DE LA NEUVIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS NATIONAUX	51 - 54
SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSEES A LA FAO PAR LA COMMISSION A SA SEPTIEME SESSION	55
QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS	56 - 58
AUTRES QUESTIONS	59
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	60
ADOPTION DU RAPPORT	61

ANNEXES	Page
Annexe A - Ordre du jour	9
Annexe B - Liste des participants	10
Annexe C - Liste des documents	17

RESUME DES RECOMMANDATIONS

A. Adressées aux gouvernements des Etats Membres

La Commission a recommandé aux Gouvernements des Etats Membres:

1. de donner au personnel de recherche forestière un statut propre à attirer et conserver un cadre suffisant de chercheurs et d'établir des quotas pour la formation des chercheurs (para. 31);

2. d'allouer suffisamment de crédits pour financer une recherche forestière soutenue et à la FAO, de les aider à mobiliser des financements extérieurs (para.32);

3. d'accorder une priorité accrue à l'utilisation de la faune sauvage et à son intégration dans le développement rural et de considérer la faune sauvage et son habitat comme un tout lorsqu'on élabore les programme appropriés (para.37);

4. d'intégrer la sensibilisation et la vulgarisation dans les programmes de participation populaire (para.37);

5. de mettre en place des mécanismes propres à s'assurer que les populations locales reçoivent leur juste part des bénéfices (para.39);

6. de faire plus de place à la faune sauvage dans leurs systèmes d'aménagement des forêts (para.41).

B. Adressées à la FAO

La Commission a recommandé que la FAO:

1. aide les gouvernements des Etats Membres à mobiliser des financements extérieurs pour financer une recherche financière soutenue (para.32);

2. donne une assistance pour la création de réseaux d'information et de diffusion des résultats de recherches et pour l'organisation de visites de chercheurs à l'extérieur de leur pays (para.34);

3. crée une banque de données, pour chaque espèce forestière, sur les attaques de maladies et d'insectes et sur les mesures de prévention et de lutte correspondantes (para.35);

4. reprenne la publication des revues UNASYLVA et CERES dès que les conditions le permettront (para.48);

5. publie une version anglaise de la revue Nature et Faune (para.55).

C. Adressées aux Etats Membres, à la FAO et aux pays et organismes donateurs

La Commission a en outre recommandé:

1. aux pays et organismes donateurs d'appuyer les programmes d'échange, d'information et de coopération entre pays, dans le cadre de la lutte contre la désertificaiton (para.15);

2. qu'une évaluation des ressources forestières soit entreprise au niveau régional, comme cela avait été fait en 1978-80 (para.16);

3. que des projets soient identifiés, formulés et exécutés dans le but d'aider les Services forestiers à mettre en oeuvre les dispositions contenues dans les nouvelles législations en faveur des communautés rurales (para.17);

4. de soutenir la création de réseaux de coopération régionaux ayant tout d'abord pour objectif des échanges d'information et, par la suite, des échanges d'experts et de résultats (para.20);

5. d'adopter une approche souple pour l'élaboration et l'exécution des PAFT nationaux de façon à tenir compte des conditions et circonstances propres à chaque pays (para.25);

6. de initiatives soient prises pour promouvoir les échanges de produits forestiers entre pays africains (para.28).

I. INTRODUCTION

1. La huitième Session de la Commission des Forêts et de la Faune sauvage pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) s'est tenue à Blantyre (Malawi) du 1 au 3 mai 1989, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République du Malawi.

2. Ont pris part à la Session, les délégués des Etats Membres suivants: Botswana, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Ethiopie, France, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zaire et Zimbabwe; des représentants du Programme alimentaire mondial de la Communauté économique européenne, ainsi que des observateurs de l'Organisation Africaine du Bois, de la Commission du Bassin du Lac Tchad, du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier, de la Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier, de l'Agence Canadienne de Développement International, de l'Agence de coopération technique ouest-allemande, de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe, et du Fonds Mondial pour la Nature.

3. Le Directeur Général de la FAO était représenté par M. C.H.Murray, Sous-Directeur général et Chef du Département des Forêts, M. J.D.Keita, fonctionnaire forestier régional attaché au Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a rempli les fonctions de Secrétaire. La liste complète des participants figure à l'Annexe B.

4. La cérémonie d'ouverture a été présidée par M. N.N. Sanogho (Mali), Président de la Commission. Il a remercié le Gouvernement du Malawi d'avoir accueilli la réunion, et a souhaité la bienvenue aux participants. En rappelant que depuis la dernière session la Commission a été rebaptisée "Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique", il a brièvement passé en revue les principaux points de l'ordre du jour de la Session.

5. Au nom de M. Edouard Saouma, Directeur-général de la FAO, M. C.H. Murray, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement du Malawi de sa généreuse hospitalité.

6. Il a informé la Commission que, selon une étude de la FAO, la population africaine augmente trois fois plus vite que sa production vivrière depuis 1960 et que, dans de nombreuses parties de la Région, les populations humaines et animales dépassent déjà la capacité de charge des terres. Il a ensuite évoqué la crise du bois de feu dont souffrent déjà 55 millions d'Africains et qui pourrait toucher 500 millions de personnes en l'an 2000. Pour inverser cette tendance, il faudrait planter 25 millions d'hectares de forêts d'ici l'an 2020.

7. M. Murray a souligné le rôle que jouent actuellement et que pourraient jouer à l'avenir les forêts naturelles dans la sécurité alimentaire, tant directement par les plantes comestibles et la faune - le gibier représente jusqu'à 70% de la consommation de viande dans certaines zones - qu'indirectement, grâce aux activités forestières génératrices de revenus. Il a rappelé que cette contribution des forêts est particulièrement importante pour les pauvres et que les femmes jouent souvent un grand

rôle dans sa réalisation. En outre, les industries forestières créent de l'emploi et aident ainsi à freiner l'exode rural. Il a souligné l'importance des arbres et des forêts pour l'agriculture et rappelé que la plantation d'arbres sur les terres agricoles peut être rentable et que l'agroforesterie aide à combattre efficacement l'érosion.

8. Il a souligné la nécessité de réorienter les politiques et stratégies forestières en vue de renforcer la contribution de la foresterie au développement socio-économique des Etats Membres et a déclaré que le Plan d'Action Forestier Tropical est un instrument important à cet effet. Cette réorientation ne sera toutefois possible que moyennant un effort énergique et un engagement résolu de la part de tous, depuis les décideurs responsables des politiques jusqu'aux communautés rurales.

9. En ouvrant la Session, le Ministre de la Santé du Malawi, l'Honorable E.C.I. Bwanali, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a rappelé que la Session de la Commission a été précédée par la neuvième Session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune et des parcs nationaux et que de nombreux délégués présents à ce Groupe de travail participent aussi à la Session de la Commission. Il s'en est félicité, car les interactions entre experts forestiers et spécialistes de la faune sont indispensables pour l'aménagement intégré des ressources naturelles de l'Afrique. Il a donc jugé particulièrement opportun le changement de nom de la Commission, rebaptisée "Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique".

10. Notant que le Plan d'Action Forestier Tropical devait être un des principaux thèmes à débattre par la Commission, le Ministre a souligné qu'il importe que tous les pays de la région intensifient et coordonnent leurs efforts pour réaliser les cinq objectifs prioritaires du Plan. Le Plan vise à reduire les dégâts que subit l'environnement du fait de la raréfaction des forêts et les souffrances humaines qui en résultent. Une coopération régionale est nécessaire pour mettre en place des cadres institutionnels permettant d'intégrer la recherche, la formation et la planification forestières dans les autres activités de développement.

11. Le Ministre a ensuite déclaré la Session ouverte.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1)

12. L'ordre du jour provisoire dont le texte figure dans le document FO:AFC/89/1 a été adopté (Annexe A). La liste des documents soumis à la Session est donnée à l'Annexe C.

III. ELECTION DU BUREAU (Point 2)

13. Conformément aux dispositions des articles II et II-5 de son Règlement intérieur, la Commission a élu par acclamation le bureau suivant:

Président:	W.M. NDOVI (Malawi)
Vice-Présidents:	O. M'HIRIT (Maroc)
	H. SHAREW (Ethiopie)
	M. ELLA-EFOULOU (Gabon)

La Commission a aussi élu deux Rapporteurs: MM. O. NADJOMBE (Togo) et C. NYAGA (Kénya).

IV. ETAT DE LA FORESTERIE DANS LA REGION (Point 3)

14. La Commission a examiné le document FO:AFC/89/2 présenté par le Secrétariat sur l'état de la foresterie dans la région et a entendu les exposés des Etats Membres qui ont apporté des compléments d'information sur les activités de développement forestier en cours dans la Région.

15. La Commission a noté que la désertification reste la menace la plus grave qui pèse sur l'environnement du continent. Elle a noté avec satisfaction les succès remportés par certains pays dans les opérations de foresterie paysanne, de production de bois de feu, de fixation des dunes et de conservation des eaux et des sols; elle a recommandé aux pays et organismes donateurs d'appuyer les programmes d'échange d'information et de coopération entre pays dans ces domaines.

16. La Commission a noté qu'une certaine confusion persiste quant aux concepts et définitions des formations forestières utilisés dans les tentatives d'évaluation des ressources forestières. Elle a réaffirmé la nécessité d'obtenir des données fiables sur les ressources afin de mieux planifier leur utilisation et leur aménagement. Elle a en conséquence recommandé qu'une évaluation des ressources forestières soit entreprise au niveau régional, comme cela avait été fait en 1978-80.

17. La Commission a noté avec satisfaction que, dans l'ensemble, les nouvelles politiques forestières et les législations qui en ont découlé donnent une place prépondérante aux problèmes d'intégration du développement forestier dans le développement rural global, au soutien de la foresterie à l'agriculture et à la participation des communautés et populations rurales aux activités forestières. La Commission a donc recommandé que des projets soient identifiés, formulés et exécutés dans le but d'aider les Services forestiers à mettre en oeuvre les dispositions contenues dans les nouvelles législations en faveur des communautés rurales.

18. Concernant les institutions de développement forestier, la Commission a reconnu que leur tâche centrale doit être de préparer les communautés rurales à prendre en charge l'aménagement des ressources naturelles de leur environnement. Elle a donc recommandé que les pays et organismes donateurs aident à organiser, former, équiper et soutenir les institutions à la base telles que les coopératives, les associations professionnelles privées, etc.

19. La Commission a pris bonne note des progrès notables réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'Action Forestier Tropical qui constitue un espoir de relance de l'investissement dans les activités de développement forestier.

20. La Commission, considérant l'impact important que constituent les simples échanges d'expérience, a recommandé aux donateurs de soutenir la création de réseaux de coopération régionaux ayant tout d'abord pour objectif des échanges d'information et, par la suite, des échanges d'experts et de résultats.

V. PLAN D'ACTION FORESTIER TROPICAL (Point 4)

21. Le Secrétariat a présenté la note FO:AFC/89/3.

22. La Commission s'est félicitée du Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT), et a jugé qu'il constitue un cadre très utile et opportun, tant au niveau national qu'au niveau régional, pour la planification du secteur forestier et pour l'harmonisation de l'appui des donateurs dans ce secteur. Elle a souscrit aux principes de base, aux stratégies et programmes prioritaires du Plan et aux ajustements indiqués dans la Note du Secrétariat pour les adapter aux conditions et aux problèmes spécifiques de la Région.

23. La Commission a été mise au courant par plusieurs délégués et par le Secrétariat, des progrès accomplis jusqu'ici dans l'application du Plan dans les 19 pays de la Région qui l'ont adopté et où l'élaboration et l'exécution des Plans d'Action forestiers nationaux sont plus ou moins avancées. D'autres délégués ont indiqué que des activités de planification inspirées des mêmes approches et procédures générales que le PAFT, ont été entreprises dans leur pays.

24. La Commission a souligné que les plans élaborés et exécutés à l'échelon national dans le cadre du PAFT doivent être complémentaires des autres plans existants, tels que les plans nationaux de lutte contre la désertification et harmonisés avec eux.

25. La Commission a recommandé aux pays intéressés, à la Communauté des donateurs et à la FAO d'adopter une approche souple pour l'élaboration et l'exécution des PAFT nationaux de façon à tenir compte des conditions et circonstantances propres à chaque pays.

26. Le Secrétariat a informé la Commission de la façon dont l'Unité de la FAO responsable du PAFT coordonne la mise en oeuvre du Plan dans les divers pays. La Commission a exhorté la FAO à améliorer la coordination entre les missions forestières de la Banque Mondiale et les missions exécutées dans le cadre du PAFT et à accélérer l'élaboration et la présentation des PAFT nationaux.

27. La Commission a souligné l'importance de certaines activités dans la mise en oeuvre du PAFT, telles que les activités spécifiques - inventaires forestiers, la révision des lois et règlementations forestières, la formation multidisciplinaire, la foresterie paysanne et l'aménagement de la faune et des zones protégées.

28. La Commission a exhorté la FAO à user de son influence pour dissuader les pays consommateurs de boycotter les produits des forêts tropicales. Elle a recommandé que des initiatives soient prises pour promouvoir les échanges de produits forestiers entre pays africains.

VI. LA RECHERCHE FORESTIERE EN AFRIQUE (Point 5)

29. Le Secrétariat a présenté la Note FO:AFC/89/4.

30. La Commission a pris note de la situation de la recherche forestière dans la Région globalement et dans plusieurs pays africains en particulier. Cette situation est caractérisée d'une façon générale par les carences du cadre institutionnel, le manque de personnel qualifié et de financements suffisants et réguliers.

31. La Commission a recommandé aux gouvernements de donner au personnel de recherche forestière un statut propre à attirer et conserver un cadre

suffisant de chercheurs et d'établir des quotas pour la formation des chercheurs.

32. La Commission a recommandé aux gouvernements d'allouer suffisamment de crédits pour financer une recherche forestière soutenue et à la FAO de les aider à mobiliser des financements extérieurs. Elle a convenu que le PAFT aux niveaux national, sous-régional et régional est un moyen possible de mobiliser un appui pour la recherche forestière. Un autre moyen serait de prélever une taxe sur la vente des produits forestiers comme cela se fait dans un pays de la Région.

33. La Commission a souscrit aux priorités esquissées dans la Note du Secrétariat pour la recherche forestière dans les grands domaines du PAFT. Elle a souligné la nécessité de redoubler d'efforts dans la recherche sur l'aménagement de la faune sauvage étant donné l'importante contribution de ce secteur à l'économie rurale.

34. La Commission a souscrit à la nécessité d'une coopération internationale au sein de la Région dans le domaine de la recherche forestière pour la diffusion des résultats, la création de réseaux et l'organisation de visites de chercheurs à l'extérieur de leur pays. Elle a recomandé à la FAO de donner une assistance pour ces activités.

35. La Commission s'est inquiétée des dommages causés aux forêts, dans certains pays de la région, par les maladies et les insectes. Elle a recommandé qu'une banque de données par espèce soit créée qui incluerait des informations sur les maladies et les attaques d'insectes et les mesures de prévention et de lutte correspondantes.

VII. LA FAUNE SAUVAGE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL EN AFRIQUE (Point 6)

36. Le Secrétariat a présenté la note FO:AFC/89/5 sur la faune sauvage et le développement rural en Afrique.

37. La Commission a noté que l'aménagement de la faune sauvage et des zones protégées peut apporter aux communautés rurales des avantages tant directs qu'indirects. Mais pour que ces avantages se matérialisent, il est indispensable de mettre en place les bases législatives et institutionnelles nécessaires. La Commission a conclu qu'il est essentiel de reconnaître et de réglementer la chasse de subsistance si l'on veut mettre au point des approches pratiques de la participation des populations à l'aménagement de la faune sauvage. La Commission a recommandé que les Etats membres accordent une priorité accrue à l'utilisation de la faune sauvage et à son intégration dans le développement rural. Elle a en outre recommandé que la faune sauvage et son habitat soient considérés comme un tout lorsqu'on élabore les programmes appropriés.

38. La Commission a souligné que la participation des populations rurales à l'aménagement de la faune sauvage et des zones protégées nécessite une approche équilibrée et doit être traitée au cas par cas et compte tenu des facteurs spécifiques à chaque situation. Elle a donc recommandé que la sensibilisation et la vulgarisation soient intégrées dans les programmes de participation populaire. La Commission a cependant fait remarquer que cette condition ne devrait pas constituer l'unique critère de sélection de projets d'aménagement de la faune sauvage soumis au financement des donateurs.

39. Plusieurs délégations ont signalé la contribution que le tourisme basé sur la faune sauvage et les parcs nationaux peut apporter au développement rural et ont souligné qu'il est essentiel que les communautés locales bénéficient de ces activités. La Commission a reconnu que les recettes rapportées par ce tourisme pourraient constituer une incitation à la conservation et elle a recommandé que les Etats Membres mettent en place des mécanismes propres à s'assurer que les populations locales reçoivent leur juste part des bénéfices.

40. La Commission a souligné qu'une coopération entre les Etats Membres est essentielle pour que la totalité des avantages que peut apporter la faune sauvage soient réalisés. A ce propos, elle a noté en particulier la nécessité d'une coordination régionale de la commercialisation des produits touristiques basés sur la faune sauvage.

41. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur le rôle de la conservation de la faune sauvage et des zones protégées dans la sauvegarde des ressources génétiques. D'autres ont souligné la nécessité d'intégrer l'utilisation de la faune sauvage dans l'aménagement des forêts. La Commission a recommandé que les Etats Membres fassent plus de place à la faune sauvage dans leurs systèmes d'aménagement des forêts.

VIII. ACTIVITES FORESTIERES DE LA FAO DANS LA REGION (Point 7)

42. Le Secrétariat a présenté les documents FO:AFC/89/6, FO:AFC/89/7 et FO:AFC/89/7 suppplément sur la toile de fond de la situation financière qu'a connue l'Organisation en 1987 et 1988 et qui a conduit à effectuer des coupes de 20 et 25 millions de dollars EU rerspectivement dans le budget ordinaire de ces deux années.

43. La Commission a noté l'augmentation modeste des ressources extra-budgétaires fournies pour les activités forestières dans la Région et a instamment demandé qu'une part accrue des ressources soit allouée à la foresterie étant donné la priorité attribuée à ce secteur à la suite du lancement du Plan d'Action Forestier Tropical.

44. La Commission s'est félicitée que, selon l'indication donnée par le Secrétariat, une légère augmentation soit prévue pour les programmes forestiers, dans le Programme de travail et budget en préparation pour l'exercice 1990-91.

45. Bonne note a été prise du Programme d'Action spécial "La Forêt, l'Arbre et l'Homme" élaboré en 1987 et de la décision de restructurer le programme de travail de 1988-89 en incorporant les activités qui faisaient jusqu'ici l'objet du programme 2.3.4. (la foresterie au service du développement rural) créé en 1980, dans les autres programmes.

46. La Commission s'est félicitée des efforts que continue de faire la FAO pour recruter des experts qui possèdent non seulement les qualifications techniques voulues, mais aussi une bonne compréhension des aspirations et des priorités des pays bénéficiaires.

47. La Commission a invité les Etats Membres et la FAO à veiller à ce que les activités de formation comportent non seulement les bourses et voyages d'étude classiques, mais aussi des cours de recyclage pour les fonctionnaires en poste qui ont besoin de mettre à jour leurs connaissances en foresterie et dans les domaines connexes.

48. La Commission a déploré la suspension des revues UNASYLVA et CERES et a recommandé que leur publication reprenne dès que les conditions le permettront.

49. La Commission s'est félicitée de l'effort fait pour promouvoir le principe des nouvelles dimensions en recrutant du personnel national pour participer à l'exécution des projets.

50. La Commission a réaffirmé la nécessité de s'intéresser particulièrement aux produits de la forêt autres que le bois dans la préparation des programme de travail et budget de l'exercice 1990-91.

IX. RAPPORT DE LA 9ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMENAGEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS NATIONAUX (Point 8)

51. M. Henri Nsanjama, Président du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune sauvage et des parcs nationaux, a présenté le rapport de la neuvième Session du Groupe de travail, qui s'est tenue à Blantyre (Malawi) du 26 au 28 avril 1989, à la Commission. Il a informé les participants que la Session s'était déroulée dans une atmosphère de franchise et de cordialité et que le Séminaire sur l'Habitat de la Faune avait été particulièrement réussi. Il a ensuite présenté les recommandations du Groupe de travail et, pour conclure, il a exprimé l'espoir que l'importance de la faune sauvage serait portée à l'attention des grands organismes de financement.

52. Lors de l'approbation du Rapport, la Commission a exprimé la nécessité d'expliciter le terme "producteurs" au paragraphe 38. A cet effet, la Commission a reconnu que les populations d'éléphants, dans certains pays d'Afrique australe en particulier, s'accroissent et nécessitent des mesures actives de gestion et que ces mesures d'abattage et de récolte d'animaux par les gouvernements mènent à une production légale d'ivoire.

53. La Commission a en outre reconnu que d'autres sources de production légale d'ivoire, par les pays, comprennent entre autres : l'ivoire provenant de l'abattage d'éléphants pour la protection des récoltes, l'ivoire confisqué aux braconniers et aux trafiquants et l'ivoire prélevé sur des éléphants décédés de mort naturelle.

54. La Commission a conclu que tout pays africain commercialisant de l'ivoire ainsi légalement acquis peut être considéré pays producteur.

X. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ADRESSEES A LA FAO PAR LA COMMISSION A SA SEPTIEME SESSION (Point 9)

55. Le Secrétariat a présenté le document FO:AFC/89/9 qui récapitule les activités entreprises par la FAO pour donner suite aux recommandations qui lui ont été adressées lors de la septième Session. La Commission s'est félicitée des activités entreprises et elle a recommandé qu'une version anglaise du Bulletin Nature et Faune soit publiée.

XI. QUESTIONS A PORTER A L'ATTENTION DU COMITE DES FORETS (Point 10)

56. La Commission a proposé que les points suivants soient portés à l'attention du Comité des Forêts:

57. Malgré les efforts importants qui ont été faits pour allouer des ressources accrues à la foresterie dans le budget ordinaire, la Commission a estimé qu'un effort supplémentaire reste nécessaire étant donné que les problèmes de conservation des forêts et d'environnement sont devenus hautement prioritaires pour l'humanité.

58. Pour combattre la campagne de désinformation en cours dans les pays européens concernant la responsabilité qu'auraient les pays développés de la destruction des forêts tropicales du fait qu'ils autorisent l'importation de bois tropicaux, la Commission invite la FAO à aider les pays africains producteurs de bois à organiser une campagne d'information sur les efforts que font les pays d'Afrique pour aménager de façon rationnelle leurs ressources forestières. Cette campagne devrait exhorter les pays développés à donner aux pays d'Afrique une assistance pour leurs activités d'aménagement forestier.

XII. AUTRES QUESTIONS (Point 11)

59. La Commission a souhaité être informée de la date et du lieu du prochain Congrès forestier mondial. Le Sous-Directeur général a répondu que, lors de la dernière Session du Conseil de la FAO, la France et la Tanzanie se sont déclarées désireuses d'accueillir le Congrès. Le Directeur Général de la FAO est en contact avec les Gouvernements de ces deux pays et la décision doit être prise à la prochaine session du Conseil, en juin 1989.

XIII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12)

60. La Commission a noté avec gratitude que les délégations du Rwanda et du Maroc ont offert d'accueillir la neuvième Session de la Commission des Forêts pour l'Afrique. Elle a également fait sienne la proposition du Secrétariat de tenir la prochaine Session à une date qui sera arrêtée ultérieurement en accord avec le pays hôte. Elle a demandé à la FAO de poursuivre l'examen de la question, conformément aux règles et procédures habituelles.

XIV. ADOPTION DU RAPPORT

61. Le projet de rapport de la Session a été examiné et adopté par la Commission, avec certaines modifications qui ont été incorporées dans le présent document.

ANNEXE A

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Situation de la foresterie dans la région: rapports nationaux d'activité
4. Plan d'action forestier tropical: mise en oeuvre en Afrique
5. Recherche forestière en Afrique
6. Contribution de la faune sauvage au développement rural de l'Afrique
7. Activités forestières de la FAO intéressant la région
   a) Examen des activité antérieures et Programme de travail et budget
   b) Opérations forestières sur le terrain dans la région
8. Rapport de la neuvième session du Groupe de travail sur l'aménagement de la faune et des parcs nationaux
9. Suivi des recommandations de la septième session de la Commission des forêts pour l'Afrique
10. Questions à signaler à l'attention du Comité des forêts
11. Autres questions
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Adoption du rapport

APPENDIX B
ANNEXE B

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman Président	- W. M. NDOVI (Malawi)
Vice-Chairmen Vice-Présidents	- O. M'HIRIT (Maroc/Morocco) - H. SHAREW (Ethiopia/Ethiopie) - M. ELLA-EFOULOU (Gabon)
Rapporteur	- O. NADJOMBE (Togo)
Vice-Rapporteur	- C. NYAGA (Kenya)
Secretary Secrétaire	- J. D. KEITA (FAO)

MEMBER NATIONS/ETATS MEMBRES

BOTSWANA

Delegate
S. C. MODISE
Ag. Assistant Director
Ministry of Commerce & Industry
P.O. Box 131
Gaborone

BURKINA FASO

Délégué
J. ZONGO
Director général des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement et du Tourisme
B.P. 7044
Ouagadougou 03

Adjoint
A. DERA
Coordonnateur
Ranch de Gibier
Ministère de l'Environnement et du Tourisme
B.P. 7044
Ouagadougou 03

BURUNDI

Délégué
B. NYAKAGENI
Directeur de Forêts
Ministère de l'Aménagement, du Tourisme et de l'Environnement
B.P. 631
Bujumbura

CONGO

Délégué
V. BOUETOUKADILAMIO
Conseiller aux Forêts et à la Sylviculture
Ministère de l'Economie Forestière
B.P. 98
Brazzaville

COTE D'IVOIRE

Délégué
D. KONAN
Premier Conseiller Technique du Ministre des Eaux et Forêts
Ministère des Eaux et Forêts
B.P. 94
Abidjan

Suppléant
K. E. BONNY
Directeur du Service Autonome des Projets des Parcs Nationaux
Ministère des Eaux et Forêts
B.P. 270
Abidjan 04

ETHIOPIA

Delegate
H. SHAREW
Head, State Forestry Conservation and Development Department
Ministry of Agriculture
Addis Ababa

FRANCE

Délégué
P. CHARDONNET
Affaires Etrangères
IEMVT
10 rue P. Curie
94704 Maisons Alfort
France

GABON

Délégué
M. ELLA-EFOULOU
Secrétaire Principal
Comité des Forêts
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de l'Economie Rurale
B.P. 551
Libreville

Suppléants
G. AZIZET
Directeur, Production Forestière, Eaux et Forêts
B.P. 2275
Libreville

J-H. EYI MBENG
Directeur, Faune et Chasse, Eaux et Forêts
B.P. 2275
Libreville

GAMBIA

Delegate
F. BOJANG
Assistant Director
Ministry of Water Resources, Forestry & Fisheries
No. 5 Marina Parade
Banjul

Associate
A. CAMARA
Director Designate
Ministry of Water Resources, Forestry & Fisheries
No. 5 Marina Parade
Banjul

GUINEE-BISSAU

Délégué
B. LIMOGES
Conseiller
Ministère du Développement Rural et de l'Agriculture
A/S CECI
Apartado 39
1031 Bissau Cedex

KENYA

Delegate
C. NYAGA
Director of Forestry
Ministry of Environment & Natural Resources
P.O. Box 30513
Nairobi

Alternate
J. MUNYIRI
First Secretary
Kenya High Commission
P.O. Box 50298
Lusaka, Zambia

LIBERIA

Delegate
B. GURYAN
Manager
Forest Management Division
Forestry Development Authority
P.O. Box 3010
Monrovia

Alternate
E. M. EMEH
Deputy Managing Director/Operations
Forestry Development Authority
P.O. Box 3010
Monrovia

Associate
J. FULLY
Wildlife Officer
Forestry Development Authority
P.O. Box 3010
Monrovia

MADAGASCAR

Délégué
R. RAHAMALIVONY
Chef de service de reforestation et des stations forestières
(Direction des Eaux et Forêts)
Production animale (Elèvage et Pêche) et des Eaux et Forêts
Antananarivo

MALAWI

Delegate
W. M. NDOVI
Chief Forestry Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
Department of Forestry
P.O. Box 30048
Lilongwe

Alternates
H. NSANJAMA
Chief Parks & Wildlife Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
P.O. Box 30131
Lilongwe 3

G. SAKANDA
Deputy Chief Forestry Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
P.O. Box 30048
Lilongwe

Observers
R. BHIMA
Parks & Wildlife Officer (Research)
Ministry of Forestry & Natural Resources
P.O. Box 41
Liwonde

N. W. S. CHIPOMPHA
Assistant Chief Forestry Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
Forestry Research Institute of Malawi
P.O. Box 270
Zomba

Z. DONASI
Assistant Plantations Manager Forestry
Viphya Plantations Division

R. J. MBUGHI
Assistant Project Manager
Ministry of Forestry
P.B. 511
Limbe

F. X. MKANDA
Parks & Wildlife Research Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
P.O. Box 43
Kasungu

S. MUCHINA MUNTHALI
Senior Parks & Wildlife Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
P. Bag 6
Rumphi

R. W. NYIRENDA
Assistant Chief Forestry Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
P.O. Box 30048
Lilongwe 3

R. S. W. NKAONJA
Deputy Chief Forestry Officer
Ministry of Forestry & Natural Resources
P.O. Box 30048
Capital City
Lilongwe

MALI

Délégué
N. N. SANOGHO
Directeur général des Eaux et Forêts
Ministère de l'Environnement et de l'Elevage
Direction nationale des Eaux et Forêts
B.P. 275
Bamako

MAROC

Délégué
O. M'HIRIT
Professeur, Chef de la Division de Recherche et d'Expérimentation forestières
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire
Station de Recherches Forestières
B.P. 763
Rabat (AGDAL)

Suppléant
M. L. EL KABIRI
Chef du Service de la Protection de la Nature
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire
Direction des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols
Rabat

NIGER

Délégué
I. ADAMOU
Chef du Service de Reboisement
Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
B.P. 578
Niamey

RWANDA

Délégué
P. BIROLI
Directeur des Forêts et Produits Forestiers
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et des Forêts
B.P. 621
Kigali

Suppléant
J. BIZIMANA
Agent de l'Etat
Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux (ORTPN)
B.P. 905
Kigali

SENEGAL

Délégué
B. O. SALL
Directeur des Eaux, Forêts et Chasse
Ministère de la Protection de la Nature
B.P. 1831
Dakar

SIERRA LEONE

Delegate
A. P. KOROMA
Chief Conservator of Forests
Ministry of Agriculture & Forestry
Youyi Building
Freetown

SUDAN

Delegate
K. O. KHALIFA
Director
Forest Administration
Ministry of Agriculture & Natural Resources
P.O. Box 658
Khartoum

Alternate
M. Y. ABDEL SALAM
Wildlife Officer
Ministry of Interior
P.O. Box 336
Khartoum

SWAZILAND

Delegate
P. K. LUKHELE
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture & Cooperatives
P.O. Box 162
Mbabane

TANZANIA

Delegate
S. B. MBWANA
Head, Forest Management, Forest Division
Ministry of Lands, Natural Resources & Tourism
P.O. Box 426
Dar-es-Salaam

Associate
E. SEVERRE
Game Management Officer
Department of Wildlife
Ministry of Lands, Natural Resources & Tourism
P.O. Box 1994
Dar-es-Salaam

TOGO

Délégué
O. NADJOMBE
Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement et du Tourisme
B.P. 3114
Lomé

Suppléant
N. TANGHANWAYE N'MO
Directeur des Parcs Nationaux et des Réserves de Faune et de Chasse
Ministère de l'Environnement et du Tourism
B.P. 355
Lomé

UGANDA

Delegate
L. S. KIWANUKA
Chief Forest Officer
Ministry of Environment Protection
P.O. Box 31
Entebbe

ZAIRE

Délégué
M. KANKOLONGO
Expert Forestier
Ministère des Affaires foncières, Environnement et Conservation de la Nature
15, avenue des cliniques
Kinshasa/Gombe

ZIMBABWE

Delegate
G. PANGETI
Deputy Director, National Parks & Wildlife Management
Ministry of Natural Resources & Tourism
P.O. Box 8365, Causeway
Harare

Associate
M. CHIHAMBAKWE
Manager, State Forestry
Forestry Commission
P.O. Box 8111, Causeway
Harare

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

World Food Programme (WFP)/Programme Alimentaire Mondial (PAM)

I. FORSBERG
Director of Operations
P.O. Box 30135
Lilongwe, Malawi

T. RUEGG
Project Officer
P.O. Box 30458 - Chichiri
Blantyre 3, Malawi

REPRESENTATIVE OF THE EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

M. LEVASSEUR
Assistant to Agricultural Adviser
P.O. Box 30102
Lilongwe 3, Malawi

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

African Timber Organization/Organisation Africaine du Bois

R. N'GOUOLALI
Deputy Secretary General
B.P. 1077
Libreville, Gabon

Lake Chad Basin Commission/Commission du Bassin du Lac Tchad

B. DIGUERA
Directeur, Division Pêches et Forêts
B.P. 727
N'Djamena, Tchad

Southern African Development Coordination Conference/Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC)

L. SEFU
Senior Parks and Wildlife Officer
Ministry of Forestry and Natural Resources
P.O. Box 5599
Limbe, Malawi

OBSERVERS FROM INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

International Council for Game and Wildlife Conservation
Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier

B. DES CLERS
Chairman, Tropical Commission
15, rue de Téhéran
75008 Paris
France

International Foundation for Conservation of Game
Fondation internationale pour la sauvegarde du gibier

B. DES CLERS
Director
15, rue de Téhéran
75008 Paris
France

World Wide Fund for Nature
Fonds mundial pour la nature

F. J. WEYERHAEUSER
Senior Programme Officer
Avenue du Mont Blanc
1196 Gland
Switzerland

OTHER OBSERVERS
AUTRES OBSERVATEURS

Canadian International Development Agency
Agence canadienne de développement international

C. J. TREMBLAY
Forestry Sector, Natural Resources Division
200 Promenade du Portage
Hull, Québec
Canada K1A 0G4

German Agency for Technical Cooperation
Agence de coopération technique ouest-allemande

G. CONN
Ministry of Agriculture
P.O. Box 60054
Addis Ababa
Ethiopia

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Forestry Department, Rome/Département des forêts, Rome

C. H. MURRAY, Assistant Director-General
J. P. LANLY, Director, Forest Resources Division
G. S. CHILD, Senior Officer (Wildlife & Protected Areas Management) and Secretary, AFWC Working Party on Wildlife Management & National Parks
P. TESHA, Chief, Africa Desk, Operations Service
E. NOLAN, Meetings Officer

Regional Office for Africa, Accra/Bureau régional pour l'Afrique, Accra

J. D. KEITA, Regional Forestry Officer and Secretary, African Forestry & Wildlife Commission
A. IOKEM, Regional Wildlife Officer

FAO Representation in Malawi/Représentation de la FAO en Malawi

G. MBURATHI, FAO Representative
S. K. BHARGAVA, Chief Technical Adviser (MLW/86/020)
E. PAYUAN, Community Forestry Development Expert (MLW/86/020)
P. ROGERS, Chief Technical Adviser (MLW/87/010)

Translator/traductrice

S. DE GUNZBURG, Publications Division, FAO, Rome

Interpreters/interprètes

S. ABDELSAYED
S. KHALLAF
L. MOUTOU
K. J. MUHINDI
M-L. PAVLIDIS
R. SMITH-KEBE

Secretaries/secrétaires

A. FERNANDEZ-VAN ASTEN, Forestry Department, Rome
D. GONDWE, FAO Representation in Malawi, Lilongwe
J. MARMON-HALM, FAO Regional Office for Africa, Accra

ANNEXE C

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'Ordre du jour	Code	Titre
1	FO:AFC/89/1	Ordre du jour provisoire
3	FO:AFC/89/2	L'état de la foresterie dans la région
4	FO:AFC/89/3	Plan d'action forestier tropical: mise en oeuvre en Afrique
5	FO:AFC/89/4	La recherche forestière en Afrique
6	FO:AFC/89/5	La faune et le développement rural en Afrique
7(a)	FO:AFC/89/6	Programme forestier de la FAO: activités passées et Programme de travail et budget
7(b)	FO:AFC/89/7	Programme forestier de terrain dans la région
9	FO:AFC/89/8	Suivi des recommandations adressées à la FAO par la Commission à sa septième session

Documents d'information

FO:AFC/89/Inf.1	Note d'information
FO:AFC/89/Inf.2	Calendrier provisoire
FO:AFC/89/Inf.3	Liste des documents

MEMBRES DE LA COMMISSION

Algérie
Angola
Bénin
Botswana
Burkina Faso
Burundi
Cameroun
Cap-Vert
Congo
Côte d'Ivoire
Ethiopie
France
Gabon
Gambie
Ghana
Guinée
Guinée-Bissau
Kenya
Lesotho
Libéria
Madagascar
Malawi
Mali
Maroc
Maurice
Mauritanie
Niger
Nigéria
Ouganda
République centrafricaine
Rwanda
Sénégal
Sierra Leone
Soudan
Swaziland
Tanzanie
Tchad
Togo
Tunisie
Zaïre
Zambie
Zimbabwe

M/T6978F/1/8.89/250